

CAUSE R-3552-2004

**RÉPONSES À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE LA RÉGIE AU GRAME
RELATIVE À LA DEMANDE D'APPROBATION DU BUDGET 2005
DU PLAN GLOBAL D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) DU DISTRIBUTEUR
D'ÉLECTRICITÉ**

Par :

Jean-François Lefebvre (GRAME)
et
Cristina Maria Romanelli (CMR Enviro Consultants)

Déposé le 11 mars 2005

Pièce GRAME-3, Document 2

1. Référence : Pièce GRAME-2, document 1, page 9

Préambule :

Au tableau 1.1-A, l'intervenant présente une analyse financière portant sur l'impact sur les revenus requis du Distributeur de 2005 à 2013. Il indique qu'en 2010, « *l'impact tarifaire maximal du PGEÉ est de seulement 1,35 % des revenus requis. Ces chiffres donne un portrait réel de l'ampleur du PGEÉ proposé.* »

Demande :

1.1 Veuillez indiquer si cet impact demeure le même, tenant compte des coûts et résultats observés en 2003 et 2004. Si non, veuillez calculer l'impact dû à ces deux années.

Réponse :

Il demeure inchangé puisqu'il est basé sur les projections du Distributeur. Il serait possible de l'ajuste afin de tenir compte de la dernière décision tarifaire (R-3541-2004).

2. Référence : Pièce GRAME-2, document 1, page 13

Préambule :

« *Selon le GRAME, on pourrait maintenir, voire accroître, la participation aux programmes proposés, tout en réduisant leurs coûts avec l'ajout d'un volet financement dans plusieurs de ceux-ci.* »

Demande :

2.1 Veuillez préciser les programmes pour lesquels il serait opportun d'ajouter un volet financement.

Réponse :

Voir notre réponse aux questions du Distributeur (GRAME-3, doc. 1, p. 5).

3. Référence : Pièce GRAME-2, document 1, page 31

Préambule :

« *Le GRAME recommande l'ajout d'un programme spécifique d'aide à l'implantation de systèmes solaires pour le chauffage de l'eau et des espaces, avec un volet institutionnel et un volet commercial (le premier devant être plus généreux que le deuxième).* »

Demande :

3.1 Veuillez détailler l'aspect financier et les modalités d'un tel programme.

Réponse :

En fait, dans ce cas, il s'agit notamment de permettre au « producteur d'eau chaude solaire » de vendre directement celle-ci au consommateur. Il faudrait ensuite permettre au client de recevoir des subventions proportionnelles aux kWh économisés. Dans ce cas, il faut tenir compte des subventions octroyées par le programme fédéral PENSER. Lesquelles rendent cette option plus intéressante que l'analyse sur le potentiel technico-économique pourrait laisser présager.

4. Référence : Pièce GRAME-2, document 1, page 33

Préambule :

Au sujet des programmes destinés aux grandes industries, la GRAME mentionne que « *Ce marché pourrait être particulièrement intéressé par la mise en place de fonds sectoriels d'aide à l'efficacité énergétique.* »

Demande :

4.1 Veuillez définir ce que le GRAME entend par « *fonds sectoriels d'aide à l'efficacité énergétique* ».

Réponse :

Par exemple un fonds dédié à un secteur industriel particulier et cogéré par des acteurs de ce secteur.

5. Référence : Pièce GRAME-2, document 2, page 13

Préambule :

« (...) *cependant il est tout à fait envisageable, et souhaitable d'offrir des subventions variant selon les différents niveaux de certification LEED dans le cadre du programme Appui aux initiatives, destiné au marché CI.* »

Demandes :

5.1 Veuillez préciser la nature et l'ampleur des subventions qui devraient être offertes et ce, selon les différents niveaux de certification LEED.

Réponse :

Dans le cadre du programme *Appui aux initiatives-Optimisation énergétique des bâtiments*, notons que le Distributeur fait remarquer que le programme :

« a pour but également d'aider la clientèle CI à obtenir la certification LEED (Leadership in Energy & Environmental Design) pour leurs bâtiments[...]

La performance énergétique **minimale exigée** par LEED est de réduire la consommation de **25 % pour la nouvelle construction** et de **10 % pour les bâtiments existants** par rapport au Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments 1997 (CMNEB). » (HQD-1, doc.1, p.56 de 96, emphase ajoutée).

Dans le cadre de ce nouveau programme HQD propose octroyé aux clients l'aide financière modulée de la manière suivante :

Tableau 1 : Proposition d'HQD, aide financière attribuée à la clientèle CI dans le cadre du programme *Appui aux initiatives-Optimisation énergétique des bâtiments*

	Niveau d'aide \$	Maximum d'aide par projet
Bâtiment existant		
0 à 10 % d'é.é.	10¢/kWh	500 000\$ ou 40% dépenses admissibles basées sur les coûts totaux
10 à 25 % d'é.é.	30¢/kWh	
+ 25 % d'é.é.	55¢/kWh	
Nouvelle Construction		
0 à 10 % d'é.é.	10¢/kWh	500 000\$
15 à 35 % d'é.é.	30¢/kWh	
+ 35 % d'é.é.	55¢/kWh	

Source : basé sur les données se trouvant à la pièce HQD-1, doc.1, p.57

Or, dans le cadre du *Santa Monica Green Building LEED Grant Program*, sur lequel la proposition de moduler les subventions en base du niveau de certification LEED est basée, le programme californien offre des subventions fixes, variant entre 20 000 \$ et 35 000 \$US, qui se délimitent de la manière suivante (les détails de ce programme se retrouvent à l'annexe 1 du présent document) :

- LEED* Certifié : 20 000 \$
- LEED* Argent : 25 000 \$
- LEED* Or : 30,000 \$
- LEED* Platine : 35,000 \$

Une alternative possible à la proposition du Distributeur, laquelle optimiserait davantage les incitatifs pour les bâtiments efficaces du point de vue énergétique pourrait être la suivante :

Tableau 2 : Proposition alternative d'aide financière attribuée à la clientèle CI dans le cadre du programme *Appui aux initiatives-Optimisation énergétique des bâtiments*

	Niveau d'aide \$	Maximum d'aide par projet
Bâtiment existant		
LEED Certifié ¹	10¢/kWh	500 000\$ ou 40% dépenses admissibles basées sur les coûts totaux
LEED Argent ²	25¢/kWh	
LEED Or ³	35¢/kWh	
LEED Platine ⁴	55¢/kWh	
Nouvelle Construction		
LEED Certifié	10¢/kWh	500 000\$
LEED Argent	20¢/kWh	
LEED Or	30¢/kWh	
LEED Platine	55¢/kWh	

¹ Correspond à 26-32 points sur la Liste de vérification LEED

² Correspond à 33-38 points sur la Liste de vérification LEED

³ Correspond à 39-51 points sur la Liste de vérification LEED

⁴ Correspond à 52-70 points sur la Liste de vérification LEED

Ce type de modulation en fonction des économies d'énergie ne viendrait affecter aucunement les sommes maximales accordées tout en ajoutant un incitatif additionnel et ne ferait pas de sorte qu'un budget additionnel soit nécessaire pour l'ensemble du programme. Ce dernier, d'ailleurs pourrait en toute probabilité se voir réduit. Les sommes restantes pourraient ainsi être consacrées à d'autres programmes ou à l'ajout d'autres volets de financement tels que des prêts sans intérêt ou à bas taux d'intérêts.

5.2 Veuillez fournir une estimation des coûts totaux associés à ces subventions au terme du PGEÉ.

Réponse :

Voir la réponse 5.1.

The Santa Monica Green Building LEED™ Grant Program

The goal of the Santa Monica Green Building Grant Program is to encourage private sector builders to build sustainable buildings that will serve as examples for future projects to emulate. Providing incentives for the design of buildings certified under the US Green Building Council's LEED™ Green Building Rating System underscores the City's commitment to improving the quality, cost effectiveness, and safety of the built environment while reducing stress on the natural environment.

Green Building Grants will be awarded to successful applicants as follows:

- LEED™ Certified: \$20,000
- LEED™ Silver: \$25,000
- LEED™ Gold: \$30,000
- LEED™ Platinum: \$35,000

The grants will be approved on a first-come, first-served basis. Grantees will be required to provide verification of LEED™ registration, execute a Letter of Agreement with the City and receive their City building permit before any grant funds are released.

About the LEED Green Building Rating System™

The U.S. Green Building Council is the nation's foremost coalition of leaders from across the building industry working to promote buildings that are environmentally responsible, profitable and healthy places to live and work. The USGBC created LEED™ to:

- define "green building" by establishing a common standard of measurement

- promote integrated, whole-building design practices
- recognize environmental leadership in the building industry
- stimulate green competition
- raise consumer awareness of green building benefits
- transform the building market

More information on the USGBC and LEED™ is available at www.usgbc.org.

Eligibility

All new construction or major remodel of commercial, affordable housing, mixed use, and multi-family residential properties are eligible for LEED™ grants. City employees are not eligible for grants.

Application

Complete applications will consist of the following. Grant funds will be reserved for all projects with complete applications.

- Complete Application Form
- Provide verification of LEED™ registration
- Provide LEED™ Checklist
- Signed Letter of Agreement

The Requirements of Grant Recipients

Letter of Agreement commits grantees to the following:

- Provide verification of project completion to the level specified in application by submitting the LEED™ Certification document from the U.S. Green Building Council;
- Allow the City to evaluate the payback and performance of LEED™ building;
- Cooperate in the creation of educational materials, case studies, or photos;
- Agree to make their facilities available for green building tours;
- Forfeit or refund grant award if other items in Letter of Agreement are not completed.

Approval Process

1) Submit Application

Applications along with supporting documentation are to be submitted to the City's Green Building Program Advisor.

2) Review and Selection by Panel

a. Review. Completed applications will be reviewed by the committee
Review will occur on a bi-monthly basis.

b. Selection. All projects with complete applications that meet eligibility requirements will be awarded grants. Funds will be placed in reserve until building permit is attained or reserve period expires.

3) Funding

a) Funds will be held in reserve one year. Grant will be void if a building permit is not issued within one year of acceptance of the grant application.

Extensions may be granted by the selection committee if grantee presents a request providing adequate justification.

- b) Funds will be released when building permit is issued and review committee has verified all LEED™ credits in application are accounted for in the project specifications. Project plans and specifications must be submitted to the review committee for their review to determine that all LEED™ points are accounted for.
- 4) Forfeiture of Funds

Funds must be refunded to the City of Santa Monica if the building permit expires or if the LEED™ certification is not issued within six months of Certificate of Occupancy. Partial refunds to the City will be required if the building is not certified at the level applied for in initial application.

For more information about this program or for any questions regarding green building, please contact Greg Reitz, Green Building Program Advisor, at (310) 458-8549 or greg-reitz@santa-monica.org.